

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 14 mai 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Josiane FOINKINOS - Solange BIAGGI représentée par Monique CORDIER - Jean-Louis BONAN représenté par Andrée GROS - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Frédéric BOUSQUET représenté par René BACCINO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Laure-Agnès CARADEC représentée par Sandra DALBIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Garo HOVSEPIAN - Sophie CELTON représentée par Georges ROSSO - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Gérard CHENOZ représenté par Michel AZOULAI - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Anne DAURES représentée par Emilie DOURNAYAN - Jean-Claude DELAGE représenté par Frédéric COLLART - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Claude VALLETTE - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Vincent GOMEZ représenté par Gérard POLIZZI - José GONZALEZ représenté par Jocelyne TRANI - Régine GOURDIN représentée par Lionel VALERI - Louisa HAMMOUCHE représentée par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par Martine MATTEI - Paule JOUVE représentée par Christian JAILLE - Nathalie LAINE représentée par Marlène PREVOST - Dany LAMY représenté par Jeanne MARTI - Marc LOPEZ représenté par Stéphane MARI - Laurence LUCCIONI représentée par Albert LAPEYRE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Claudette MOMPRIE représentée par Martine GOELZER - Virginie MONNET-CORTI représentée par Maxime TOMMASINI - Jérôme ORGEAS représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick PADOVANI représenté par Richard FINDYKIAN - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Grégory PANAGODIS représenté par Guy MATTEONI - Didier PARAKIAN représenté par Josette VENTRE - Christyane PAUL représentée par Nathalie FEDI - Marc POGGIALE représenté par Christian PELLICANI - Muriel PRISCO représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Julien RAVIER représenté par Mireille BALLETTI - Stéphane RAVIER représenté par Sandra DUGUET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Noro ISSAN-HAMADY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Didier ZANINI - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Patrick VILORIA représenté par Jean ROATTA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Jean-Pierre BAUMANN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Vincent COULOMB - Dominique DELOURS - Yann FARINA - Samia GHALI - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Bernard MARANDAT - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Martine VASSAL - Karim ZERIBI.

Signé le 14 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 008-228/19/CT

■ Attribution d'une subvention à l'association Centre d'Information et de documentation sur le Bruit - CIDB - pour 2019 et approbation d'une convention

DEE 19/17220/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Territoire Marseille-Provence, compétent en matière de lutte contre les nuisances sonores sur son périmètre, a la charge de l'évaluation et de la gestion du bruit dans l'environnement à savoir, la cartographie du bruit et le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), réglementairement exigibles.

Sur le Territoire Marseille-Provence, la cartographie actualisée du bruit a été approuvée par le Conseil du 26 juin 2018.

Par suite, le Plan de Prévention associé, préalablement validé par les acteurs du Territoire, a fait l'objet d'une consultation publique, réglementaire, durant 2 mois soit, du 1^{er} janvier 2019 au 28 février 2019.

Conformément aux actions inscrites dans son projet de PPBE, le Conseil de Territoire Marseille-Provence a la volonté de compléter la réalisation obligatoire des documents suscités et de la valoriser au sein d'une démarche cohérente de bonnes pratiques en faveur de la qualité de l'environnement sonore par l'organisation d'évènements de sensibilisation et de communication dans les communes de son territoire.

Pour faciliter la mise en œuvre d'actions en faveur d'une meilleure qualité de l'environnement sonore sur son territoire, Marseille-Provence s'est vu proposer l'expertise et l'accompagnement du Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CidB).

Association reconnue d'utilité publique vouée à la promotion de la qualité de l'environnement sonore, le CIDB a pour principales missions d'informer, de sensibiliser, de documenter et de former sur le thème de la protection de l'environnement sonore. Le CidB est l'interlocuteur privilégié du grand public et de nombreux organismes publics ou privés intervenant dans le domaine de la gestion de l'environnement sonore. De par ses missions et son statut d'entité d'utilité publique, le CidB propose depuis plus de trente ans, un soutien aux collectivités qui veulent sensibiliser leur population au bruit et à ses effets, à travers des expositions, des réunions débat ou par de la sensibilisation auprès du jeune public.

Dans le cadre de l'adhésion de Marseille-Provence au Club déciBel Ville pour l'exercice 2019, le CidB, qui anime le Club, propose d'assurer des campagnes de sensibilisation auprès de la population, et plus particulièrement le jeune public.

Cette action permettra au CidB d'étendre un peu plus ses missions d'information et de sensibilisation sur le territoire national, de déployer ses outils de sensibilisation destinés à divers publics sur la thématique du bruit et, le cas échéant, de les adapter voire de les améliorer.

La démarche sera initiée par une première action dans une des 18 communes du Territoire, en vue d'un possible déploiement sur l'ensemble du périmètre de Marseille-Provence.

La sensibilisation proposée se décompose en 2 volets :

Signé le 14 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

- Une action de sensibilisation à destination des personnels de crèche et des parents : le CidB mettra à disposition du Conseil de Territoire l'exposition « *Grandir avec les sons* » (6 panneaux autoportants) sur le bruit et ses effets sur la santé dès la petite enfance, assurera la formation des personnels et la sensibilisation des parents intéressés lors d'un café-débat.

- Une action de sensibilisation à destination du jeune public (écoliers) en milieu scolaire visant à les sensibiliser aux dangers du bruit sur la santé et adapter leurs comportements, et à s'assurer de la bonne intégration par les écoliers de l'information transmise (ex : seconde intervention par le CidB).

Les lieux de sensibilisation seront choisis par la commune en fonction de l'objectif et des publics visés.

Pour l'organisation de l'évènement dans chacun des lieux choisis, la commune mettra donc à disposition du CidB le lieu choisi ainsi que la logistique adaptée à l'évènement et au nombre de personnes attendues : tables, chaises, vidéo-projecteur, pupitre ou équivalent pour les animateurs,...

Les réflexions initiées pour la mise en place de cette action pilote aboutiront à l'organisation de l'évènement durant l'année 2019 en fonction des disponibilités des différents acteurs concernés (enseignants, personnels de crèche, etc.).

A partir des réflexions initiées préalablement, la mise en œuvre de cette action de sensibilisation tiendra compte du retour d'expérience associé en vue d'un éventuel déploiement à d'autres communes du Territoire Marseille-Provence.

Pour cette action de sensibilisation il est proposé de verser à l'association CidB une subvention d'un montant de 6 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le Code de l'Environnement, Livre V, articles R512, R571, R572 ;
- La Loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale ;
- La loi 2005-1319 du 26 octobre 2005, qui ratifie l'ordonnance n°2004-1199 du 12 novembre 2004 transposant la directive 2002/49/CE du 25 juin 2002, instituant les obligations en matière de planification de la lutte contre les nuisances sonores ;
- Le Décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le Code de l'Urbanisme ;

Signé le 14 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019

- L'arrêté ministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement ;
- La délibération ENV 017-5416/19/CM du 28 février 2019 portant approbation pour l'année 2019 des renouvellements des adhésions aux associations du secteur de l'environnement et notamment du Club déciBel Ville animé par le CIDB.

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de mettre en place une action de sensibilisation sur le Bruit dans les communes du Conseil de Territoire Marseille-Provence pour renforcer la mise en œuvre du Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement du Territoire Marseille-Provence et poursuivre les actions de sensibilisation initiées sur le Territoire,

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CidB) d'un montant de 6 000 euros pour l'année 2019.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs 2019 établie entre le Conseil de Territoire Marseille Provence et l'association CidB, ci-annexée.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire (EST) 2019 du Territoire Marseille Provence : Section de Fonctionnement - Sous-Politique G310 — Nature 65748— Fonction 78.
Les crédits seront répartis comme suit : - Année 2019 : 5 000 € - Année 2020 : 1400 €.

Article 4 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 14 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mai 2019